

**SEANCE DU
23 MAI 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de mai, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CASTIN, Maire

Etaient présents : Mmes JACQUES, MOISAN MM. CHANINET, DULLIN, MULLER, PONCET, REYMOND

Excusé : M. TETAZ

Pouvoirs : M. TETAZ à M. CASTIN

Secrétaire de séance : Mme JACQUES

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 Avril 2024 à l'unanimité

I – Comptes rendus de réunions

- Rencontre avec Mme la sénatrice Florence Blatrix-Contat : Mme la Sénatrice vient régulièrement à la rencontre des élus du département. Plusieurs sujets ont été évoqués : le statut de l' élu local (amélioration de la retraite, augmentation des indemnités, favoriser l'aménagement du temps de travail pour attirer de futurs élus non retraités, amélioration de leurs compétences car certains sujets demandent une grande technicité, parité, protection, les communes nouvelles, l'agriculture, l'école...)

- Jeudi de l'agriculture : organisé le 23 mai au GAEC TETAZ. Permet la rencontre entre agriculteurs du département et les élus ainsi que la MSA, la FDSEA, les services du Conseil départemental et de la répression des fraudes. Ces rencontres facilitent les échanges entre l'ensemble de ces partenaires et mettent en évidence des problématiques et des solutions à envisager.

II – Modification de la convention du service commun d'instruction du droit des sols entre la CCBS et les communes adhérentes

M. le Maire rappelle que le service commun d'instruction du droit des sols de la CCBS réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestation de services, hormis celles relevant de la compétence de l'Etat, pour 32 communes adhérentes.

La CCBS propose une mise à jour de la convention existante afin de préciser et d'actualiser certaines modalités de fonctionnement mais surtout d'inclure une nouvelle mission à savoir la police de l'urbanisme.

Au titre de cette nouvelle mission et sur sollicitation des communes adhérentes, le service commun d'instruction du droit des sols réalisera des missions d'accompagnement, de contrôle des travaux inhérents aux autorisations d'urbanisme délivrées, en cours de chantier ou en fin de chantier et des missions de contrôle des travaux en cas de constructions illégales. La participation pour chaque commune représentera le coût du service rapporté au nombre d'actes différenciés.

Le Conseil Municipal accepte cette modification de la convention à l'unanimité.

III – Procédure de reprise des biens sans maître

La 1^{ère} phase de recherche des héritiers ou propriétaires est terminée. La 2^{ème} phase de consultation de la publicité foncière qui certifie le propriétaire des parcelles va être lancée et pourra permettre l'intégration de ces parcelles dans le domaine communal.

Afin de faciliter l'installation de la réserve d'eau de défense incendie à Meyrieu pour assurer la sécurité des bâtiments de M et Mme Berne ainsi que celle de Mme Normand, M. le Maire propose dès à présent de lancer la procédure de 2 parcelles dont la consultation à la publicité foncière a déjà été demandée : A 301 et A 1008 qui appartenaient toutes deux à Monsieur Jean Marin Chaboud. La parcelle 301 sera échangée avec la parcelle n°A 453 appartenant à M. Pierre Guerin. Cet échange permettra à la commune d'installer une réserve incendie de 120 m². Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

IV – Défense incendie

Pour faire suite à la délibération précédente, M. le Maire rappelle les obligations et les contraintes des communes liées à la défense incendie :

Conformément aux prescriptions du schéma directeur de défense contre l'incendie, la municipalité est contrainte d'installer une réserve d'eau au hameau de Meyrieu pour couvrir l'habitation de M et Mme Berne et la grange de Mme Normand. Cette bâche doit se situer à moins de 200 mètres de ces deux bâtisses. Malheureusement, les terrains proposés par M. et Mme Berne pour installer ce dispositif de défense incendie ne conviennent pas car ils sont trop éloignés de la grange. Une solution a donc été trouvée sur une parcelle appartenant à M. Guerin qui accepte d'échanger une partie d'un de ses terrains situé à équidistance entre les deux bâtisses concernées (A 453). En contre partie, la commune de Saint Germain les Paroisses lui échangera la parcelle A 301(1855 m²) indiquée dans la délibération précédente.

V- Organisation des élections du 9 juin

8h à 10h30 : Roger Tetaz, Sylvie Moisan, Emmanuel Dullin

10h30 à 13h : Cédric Chaninet, Francine Jacques, Thierry Poncet

13h à 15h30 : Michel Reymond, Francine Jacques, Louis Muller

15h30 à 18h : Régis Castin, Cédric Chaninet, Thierry Poncet

VI – Questions diverses

- Croix de la Louvre : elle sera installée sur site le 25 mai. L'inauguration est prévue le 15 juin avec une ascension sur la coline de Louvre au départ d'Essieu à 11h. La mairie offrira le verre de l'amitié.
- Fête du village le 15 juin avec allumage du four et repas participatif. Début à 19h dans la cour de l'école.
- Les pièges à frelons asiatiques ont été distribués et installés par les particuliers.
- Eclairage public à Meyrieu : suite aux dégâts causés par les orages, un contrôle a été réalisé. La commune est en attente du diagnostic pour faire les réparations.
- Relais petite enfance : une demande a été effectuée auprès du CCAS de Belley pour connaître le nombre d'habitants de St Germain qui bénéficie de ce service. Sans réponse à ce jour, une relance va être faite.
- Problème de ruissellement à Meyrieu
- Problème de stationnement au niveau de l'école aux horaires de rentrée et sortie.

Pour copie conforme,
Le Maire, Régis CASTIN

